

Les définitions de la recherche et des chercheurs

Les activités de recherche éligibles dans le programme « PEOPLE » sont variées. Tous les domaines sont ouverts. Sur le plan de la méthode, tous les types de recherche sont également possibles. Cette note vise à rappeler les textes de base de la Commission Européenne dans la définition de la recherche et des chercheurs.

1) Les définitions de la Recherche

La Commission Européenne a publié de nombreux textes sur la recherche. Le plus synthétique est la « [charte européenne du chercheur](#) ». Celle-ci donne en annexe des définitions sur les activités de recherche :

« Activités dans les domaines de la «recherche fondamentale», de la «recherche stratégique», de la «recherche appliquée», du «développement expérimental» et du «transfert des connaissances», y compris l'innovation et les activités de conseil, de supervision et d'enseignement, la gestion de la connaissance et des droits de propriété intellectuelle, l'exploitation des résultats de la recherche ou le journalisme scientifique. »

En résumé, cette définition permet d'intégrer des activités qui ne sont pas forcément dans le domaine « académique » (universités, organismes de recherche...) au sens strict.

D'autres définitions ont été publiées au Journal Officiel des Communautés Européennes (JOCE) du 28/02/2004. Elles visent à distinguer la recherche en fonction de son degré d'application économique, ce qui implique ensuite des possibilités de financements publics différentes. Ces règles de financement s'appliquent d'ailleurs aux Etats Membres :

Recherche fondamentale: « activité visant à un élargissement des connaissances scientifiques et techniques non liées à des objectifs industriels ou commerciaux » (finançable à 100%)

Recherche industrielle: « recherche planifiée visant à acquérir de nouvelles connaissances, l'objectif étant que ces connaissances puissent être utiles pour mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services ou entraîner une amélioration » (finançable à 50% ou 60% si PME)

Développement préconcurrentiel: « concrétisation des résultats de la recherche industrielle pour des produits, procédés ou services nouveaux, modifiés ou améliorés, qu'ils soient destinés à être vendus ou utilisés, y compris la création

d'un premier prototype qui ne pourrait pas être utilisé commercialement » (finançable à 25% ou 35% si PME)

- « Comprend la formulation conceptuelle, le dessin, les projets de démonstration initiale ou les projets pilotes, à condition qu'ils ne puissent pas être convertis ou utilisés pour des applications industrielles ou une exploitation commerciale. »

- « Ne comprend pas les modifications de routine ou périodiques même si ces modifications peuvent représenter des améliorations. »

2) Les définitions des chercheurs

La définition des chercheurs est plus complexe. Une première définition, proposée dans le « [Manuel de Frascati](#) » (publié par l'OCDE), a été reprise par la Commission Européenne dans la charte européenne des chercheurs :

« Spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés »

Cette définition a été complétée, suite au développement des actions « Marie Curie », par une distinction entre les « chercheurs en début de carrière » et les « chercheurs expérimentés »

Chercheurs en début de carrière : chercheurs au cours des quatre premières années de leur activité de recherche.

Chercheurs expérimentés : chercheurs ayant au moins quatre ans d'expérience dans la recherche après avoir obtenu un diplôme universitaire leur donnant accès aux études de doctorat, ou chercheurs déjà titulaires d'un doctorat.

La première catégorie correspond approximativement aux doctorants. La seconde catégorie correspond aux chercheurs permanents et post-docs. Les années d'activités en recherche sont décomptées après le master ou diplôme équivalent.

Cette distinction a le mérite de permettre la reconnaissance des activités de recherche dans le secteur privé. En effet, un ingénieur (non docteur) travaillant dans une entreprise depuis plus de 4 ans sur des activités de R&D sera reconnu comme « chercheur expérimenté ».

3) Les définitions des doctorats

D'autres questions se posent parfois lors des demandes de mobilité, notamment la reconnaissance des diplômes de doctorats. Malgré différentes initiatives locales, il n'y a pas de reconnaissance des diplômes en Europe. Toutefois, pour postuler sur une bourse individuelle Marie Curie, il est nécessaire d'être en possession du « doctorat » (ou bien d'avoir 4 ans d'expérience en recherche).

L'EURYDICE donne la [liste des diplômes](#) de « doctorat » délivrés en Europe :

Doctorat (Belgique), Doctoraatsgetuigschrift (Belgique), Vysvedceni o Statni Docktorske (R. Tchèque), Doktorgrad (Danemark), Doktorgrad (Allemagne), Doktorikraad (Estonie), Didaktoriko (Grèce), Doctorado (Espagne), Doctorat (France), Doctorate (Irlande), Dottorato di Ricerca (Italie), Didaktoriko (Chypre), Doktora (Lettonie), Daktaro Mokslo Laipsnio (Lituanie), Doktor Fokozat (Hongrie), Doctorate (Malte), Doctoraat (Pays Bas), Rigorosenzeugnis (Autriche), Doktora (Pologne), Doutoramento (Portugal), Doktor (Slovénie), Vysokoskolski (Slovaquie), Tohtorin Tutkinko (Finlande), Doktorsexamen (Suède), Doctorate (Royaume Uni), Doktorsgrada (Islande), Doctor (Norvège),Zavurchena stepen na vischeto obrazovanie Doktor (Bulgarie), Doctor (Roumanie).

Cependant, la définition la plus simple est celle de la [NSF](#) (National Science Foundation) aux Etats-Unis qui s'applique pour ses financements, dans le monde entier :

The research doctorate is the highest earned academic degree in U.S. postsecondary education. It is always awarded for independent research at a professional level in either academic disciplines or professional fields.

Regardless of the entry point, doctoral studies involve three stages of academic work. The first stage involves the completion of preliminary course, seminar, and laboratory studies and the passing of a battery of written examinations, usually called "writtens" or "comprehensives." If successful at this stage the student is permitted to proceed with doctoral studies, called advancement to candidacy.

The second stage consists of a set of advanced seminars and consortia during which the student selects a subject for the dissertation, forms a dissertation committee, and designs his or her research. The dissertation committee consists of usually 3-5 senior faculty in the student's research field, including his or her academic adviser.

When the academic adviser is convinced that the dissertation is of an acceptable standard to put before the dissertation committee, the student delivers it to all committee members and is scheduled for the dissertation defense. The defense consists of an oral examination in depth before the committee and invited guests during which the student must establish mastery of the subject matter, explain and justify his or her research findings, and answer all questions put by the committee. A successful defense results in the award of the degree.

First-professional doctoral degrees are not research doctorates in those fields: Doctor of Dental Science (D.D.S.), Juris Doctor (J.D.), Medicine--Doctor of Medicine (M.D.), Doctor of Pharmacy (Pharm.D.,)Doctor of Podiatry (D.P., Pod.D.),Doctor of Veterinary Medicine (D.V.M.),

Les critères communs pour un doctorat sont donc :

- diplôme le plus élevé
- toutes disciplines
- travail indépendant
- sélection à l'entrée (examens)

- rédaction d'une thèse
- soutenance
- rapporteurs (extérieurs à l'établissement)

Toutes ces définitions permettent de clarifier un peu la situation. Mais dans la pratique, étant donné qu'il y a une forte concurrence lors des appels à propositions (par exemple bourses intra-européennes « Marie Curie »), la qualité du projet scientifique sera l'élément déterminant.

Stéphane AYMARD
PCN Mobilité 7^e PCRDT
4 avril 2007

Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. *Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité (avril 2006)*
2. *Le point sur les centres de mobilité (juin 2006)*
3. *Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité (juillet 2006)*
4. *Les experts français du programme Marie Curie (octobre 2006)*
5. *Le nouvel organigramme de la DG Recherche : les actions Marie Curie et les actions à externaliser (novembre 2006)*
6. *Les nouvelles possibilités de co-financement des bourses Marie Curie dans le 7^e PCRDT (novembre 2006)*
7. *Bilan des actions Marie Curie du 6^e PCRDT : Les mécanismes d'aide au retour (novembre 2006)*
8. *Le point sur la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement de chercheurs (novembre 2006)*
9. *Les difficultés d'analyse des résultats aux appels à propositions des actions Marie Curie (décembre 2006)*
10. *Bilan des Bourses Marie Curie du 6^e PCRDT : Positionnement de la France (décembre 2006)*
11. *Les chiffres de la mobilité des chercheurs en France (janvier 2007)*
12. *Bilan des Réseaux de Formation (RTN) dans le 6^e PCRDT et participation des laboratoires français (janvier 2007)*
13. *Les salaires des chercheurs en Europe (février 2007)*
14. *Quelques conseils pour monter un réseau de formation (mars 2007)*
15. *Où obtenir de l'aide pour monter un projet européen dans le programme PEOPLE (mars 2007)*
16. *Les classements des universités dans le monde et leur impact sur la mobilité ((avril 2007)*
17. *La mobilité des chercheurs et les pays d'Europe (avril 2007)*
18. *Les définitions de la recherche et des chercheurs (avril 2007)*